



**HARAS
NATIONAL**
HENNEBONT
Syndicat Mixte

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le 21-04-2023

ID : 056-200008696-20230417-DEL_20239-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DU COMITE SYNDICAL

Séance Publique du 11 avril 2023

Objet de la Délibération

COMPTE DE GESTION 2022

Suite à la convocation en date du 30 mars 2023, le Comité du SYNDICAT MIXTE DU HARAS NATIONAL D'HENNEBONT s'est réuni le mardi 11 avril 2023 à 17 heures 30, au Haras National d'Hennebont, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Président du Syndicat.

Etaient présents :

Gaëlle LE STRADIC, Stéphane LOHEZIC, André HARTEREAU, Laurent DUVAL, Lydie LE PABIC, Fabrice LEBRETON, Claudine CORPART, Ronan LOAS

Absentes excusées :

Delphine ALEXANDRE, Anne GALLO, Aurélie MARTORELL, Anne JEHANNO

Départ de Ronan LOAS au cours de l'examen de la question n°1

SEANCE DU COMITE
DU 11 AVRIL 2023

COMPTE DE GESTION 2022

Le Comité syndical a approuvé le compte de gestion 2022 par délibération du 6 février 2023. Celui-ci comporte une erreur matérielle qu'il convient de corriger. Il y a lieu de rapporter la délibération précitée et de procéder à une nouvelle approbation du compte de gestion 2022.

Le compte de gestion du Syndicat mixte du Haras national d'Hennebont, établi par Monsieur le Trésorier Municipal pour l'année 2022, est soumis à l'examen des membres du Comité.

Le résultat de clôture est identique à celui du compte administratif, à savoir : **+ 282 165.45 €**

Le Comité est appelé à se prononcer sur ce compte de gestion 2022.

LE COMITE, après en avoir délibéré,

**Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier,
Vu la délibération du 6 février 2023 par laquelle le Comité syndical a approuvé le compte de gestion 2022,**

Article 1 : **RAPPORTE** la délibération du Comité syndical en date du 6 février 2023 relative à l'approbation du compte de gestion 2022 établi par Monsieur le Trésorier Municipal.

Article 2 : **APPROUVE** le compte de gestion 2022 de Monsieur le Trésorier Municipal pour l'exercice 2022.

***Délibération adoptée à l'unanimité avec 6 voix pour et une abstention.
Abstention : Fabrice LEBRETON***

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



André HARTEREAU